



(Partie à conserver)

Pour les nouveaux inscrits, la licence et la cotisation sont valables 16 mois de septembre 2026 à décembre 2027

Généralités :

L'adhésion au CCKV donne droit à participer aux activités du club (dans la limite du niveau technique requis) : entraînements piscine, sorties du dimanche, week-ends eau vive, stages ... Le club fournit le matériel de navigation : bateau, pagaie, casque, gilet, jupe.

Les conditions d'inscription sont :

- ☐ avoir au moins 13 ans (sauf exceptions en fonction de la taille),
- ☐ pour les mineurs, autorisation parentale
- ☐ savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger (pour mineur fournir copie du certificat 25 m ou plus)
- ☐ fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak (ou remplir le questionnaire QS sport en cas de réinscription avec un certificat de moins de trois ans).

Le montant de la cotisation annuelle (adhésion au club + Licence FFCK) est :

	Nouveaux inscrits (septembre 2026 à décembre 2027)	Renouvellement (janvier 2027 à décembre 2027)
Jeunes jusqu'à 17 ans et étudiants	77 + 34 (licence) = 111 €	58 + 24 (licence) = 82 €
Adultes	85 + 82 (licence) = 167 €	64 + 62 (licence) = 126 €

Ce montant couvre la licence FFCK avec l'assurance de base, l'encadrement, l'accès piscine et le prêt de matériel (kayak, pagaie, jupe, gilet, casque). Les autres frais (habillement, déplacements, hébergement...) sont en sus.

La MAIF propose une option complémentaire d'assurance dite « I.A. sport + » pour une meilleure couverture, moyennant un supplément de cotisation (€ 15,57 pour 2027). Cette option est recommandée si vous n'avez aucune mutuelle. Voir la notice individuelle « dommages corporels » de la MAIF.

Garantie indemnisation des dommages corporels		
Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % :		
– sans tierce personne :	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne :	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base :	3 100 €	30 000 €
– augmenté de :		
– pour le conjoint survivant :	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge :	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

Carte FFCK :

Après versement de votre cotisation, vous serez inscrits au fichier fédéral. Quelques jours plus tard, vous recevrez par MAIL votre carte d'adhérent FFCK. Important : si vous n'avez pas reçu ce document, veuillez en informer le président ou secrétaire.

Site Internet : www.cckayakversailles.com

Renseignements et inscription

David EVANS (président) - 06.46.04.17.37 - president@cckayakversailles.com

Jean-Philippe C (secrétaire) - 06.77.93.78.94 - secretaire@cckayakversailles.com

Christine TAILHAN (trésorière) - 06.62.38.37.81 - tresoriere@cckayakversailles.com

Coordonnées/horaires : le club et la piscine sont à Versailles (78000),

Local : au fond du parking de la maison des sports, Centre Sportif Jean-Marc Fresnel, 63 rue Rémont

Piscine de Montbauron : entrée et parking au 17, rue Jacques Boyceau

Les dates et horaires d'activités sont précisées au calendrier trimestriel. Créneau piscine le samedi de 18h à 20h rdv dans le hall ou devant la piscine à 17h45.

Loi informatique et libertés :

Les informations personnelles que vous fournissez dans la fiche d'inscription sont portées au fichier club (CCKV) et au fichier fédéral (FFCK). Le fichier club (excel) est communiqué exclusivement aux autres membres du CCKV. Conformément à la loi informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. En savoir plus ? consultez le site www.cnil.fr

Règlement

- **Par chèque**
à l'ordre du CCKV ou Club de Canoé Kayak de Versailles
- **Par virement bancaire (de préférence) :**
 - Prévenir Christine Tailhan du virement : tresoriere@cckayakversailles.com
 - Indiquer dans le motif du virement : inscription-2027-NOM

CCM VERSAILLES VAL DE GALLY
TEL 01 30 70 30 64

57 B RUE DE LA PAROISSE
78000 VERSAILLES

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06398	00021773601	92	CCM VERSAILLES VAL DE GALLY

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8063 9800 0217 7360 192	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

CLUB DE CANOE-KAYAK DE VERSAILLE
6 RUE DU PONT COLBERT
78000 VERSAILLES

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc....)

Le certificat médical est-il toujours obligatoire lors de la prise d'une carte FFCK ?

Le certificat médical est toujours obligatoire pour la prise de carte d'une durée de 3 mois ou d'1 an. Avec la carte d'une durée d'un an option compétition, le pratiquant devra indiquer la mention « en compétition » sur son certificat médical.

Pour la carte FFCK d'une durée d'un jour, le certificat médical est supprimé sauf pour les activités chronométrées. La vérification du certificat médical sera alors faite par l'organisateur.

Rappel des règles de présentation d'un certificat médical:

OBTENTION PREMIÈRE LICENCE

Lors de la première prise de licence, l'adhérent doit présenter un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du canoë-kayak et sports de pagaie datant de moins d'un an.

Si le pratiquant souhaite faire de la compétition, la mention « canoë-kayak en compétition » est obligatoire.

RENOUVELLEMENT

Les conditions de présentation d'un certificat médical indiquées ci-dessous ne concernent que les personnes renouvelant leur adhésion sans discontinuité de licence. Dans le cas d'une interruption de licence, l'adhérent doit se référer aux conditions indiquées au paragraphe ci-dessus « obtention première licence ».

PRATIQUE EN COMPÉTITION

Chaque année, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et une attestation. Si l'adhérent ou le représentant légal répond « non » à toutes les questions alors la présentation d'un nouveau certificat médical ne sera pas nécessaire. S'il répond « oui » à au moins une question alors il devra présenter un nouveau certificat médical datant de moins d'un an.

Au bout de la 3ème année d'adhésion un nouveau certificat médical datant de moins d'un an sera obligatoire.

Fiche d'inscription saison 2026-2027

Partie à remettre, dûment remplie, à la personne désignée sur la fiche de renseignement ; joindre le certificat médical et la cotisation par virement (ou sous forme de chèque à l'ordre de : **CCKV**)

Nom :	Prénom :	Sexe (M , F)
Nom de famille de naissance :		Date de naissance : / /
Lieu de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Mobile :	
e:mail :		

☐ Cotisation jeune/étudiant : **111 €** ☐ Cotisation Adulte : **167 €** (inscription entre septembre et décembre)
☐ Cotisation jeune / étudiant : **82 €** ☐ Cotisation Adulte : **126 €** (ré-inscription en janvier)
☐ Je demande expressément l'assurance complémentaire « I.A. SPORT + » 2027 et règle **15.57 €**.
 (Cocher les cases utiles) ☐ total réglé : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence	
Nom.....	Téléphone.....
Adresse.....	

- J'atteste que je suis apte à nager au moins 25m et à m'immerger.
- J'autorise le représentant du club à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles pour une intervention médico-chirurgicale d'urgence.
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis.
- J'autorise la diffusion sur le site de l'association **www.cckayakversailles.com** des photographies prises dans le cadre des activités du club. Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.
- Production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du CK et de ses disciplines associées (ou autre APS) en loisirs ☒•oui ☐ non ☐ Cerfa (réinscription)
- J'ai pris connaissance du règlement fédéral et m'engage à le respecter
- J'autorise la FFCK à m'adresser des offres commerciales ☒•oui ☐ non
- Je souhaite m'abonner à la newsletter fédérale ☒•oui ☐ non

Date et signature précédées de la mention " lu et approuvé "

Autorisation pour les mineurs :

Je soussigné(e) demande l'inscription de mon **fil**s ma **fil**le
.....au club CCKV.

- Autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par le club
- Atteste que mon enfant est apte à nager au moins 25m et à s'immerger.
- Autorise le représentant du club à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une intervention médico-chirurgicale d'urgence
- Autorise la diffusion sur le site de l'association **www.cckayakversailles.com** des photographies de mon enfant prises dans le cadre des activités du club. Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.
- Production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du CK et de ses disciplines associées (ou autre APS) en loisirs ☐•oui ☐ non ☐ Cerfa (réinscription)
- J'ai pris connaissance du règlement fédéral et m'engage à le (faire) respecter
- J'autorise la FFCK à m'adresser des offres commerciales ☐•oui ☐ non
- Je souhaite m'abonner à la newsletter fédérale ☐•oui ☐ non

Date et signature précédées de la mention " lu et approuvé "